

6/01/2016

EYSINES

# Le futur PLU fait réagir

**URBANISME** L'association EPBE demande que soit modifié le projet de PLU pour limiter la hauteur des constructions à un étage dans le vieux bourg. La municipalité répond

**CHRISTINE MORICE**

c.morice@sudouest.fr

L'association Environnement et patrimoine du Bourg d'Eysines (EPBE), qui s'est fait connaître cette année par le biais des panneaux jaunes portant le slogan «Sauvons le bourg», apposés sur de nombreuses maisons, va de nouveau faire parler d'elle. Sa présidente, l'avocate Monique Guedon, qui vit dans le quartier, annonce en effet pour la fin de la semaine, la distribution d'environ 2 000 tracts dans les boîtes aux lettres des habitants d'Eysines.

Dans ces documents, il devrait être question principalement de la hauteur des bâtiments autorisée dans le vieux bourg par le futur Plan local d'urbanisme, le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole, qui doit faire l'objet d'une enquête publique cette année.

## Façade ou faitage ?

En effet, selon Monique Guedon, «les informations transmises par la commune aux élus lors du Conseil municipal du 23 septembre 2015 et aux Eysinais sur le magazine Mag'Eysines de novembre ne correspondent pas aux données du projet du PLU 3.1».

En clair, les membres de l'association EPBE (1), dont l'objectif est de préserver le patrimoine historique de ce vieux bourg, ne trouvent pas, dans les documents qu'ils ont examinés sur Internet, la confirmation que la hauteur maximale autorisée sur ce secteur sera de 7,50 mètres au faitage, notamment sur les zones UM1 (dans le haut et dans le bas de l'avenue de la Libération).

En fait, selon Monique Guedon «sur les zones UM1, US1 et UM6, le projet du PLU 3.1 préconise une hauteur de façade de 7,50 mètres, le faitage étant à 10,50 mètres».



À la rentrée, l'EPBE s'était invitée à la fête des associations, au Pinsan. PHOTO C. M.

## Un seul étage souhaité

«Je me suis renseigné et les lettres HF qui apparaissent sur les plans signifient bien hauteur de façade», poursuit la présidente de l'association qui note sur d'autres zones du vieux bourg des hauteurs de toit (HT) autorisées de 9 mètres pour deux étages et de 12 mètres pour trois étages, notamment dans le projet immobilier de la société Bouygues, au niveau des numéros 6, 8 et 10 avenue de Picot ; un projet contre lequel plusieurs riverains ont engagé une action en justice et contre lequel l'association est engagée.

Monique Guedon rappelle que l'une des missions que s'est donnée Sauvons le bourg est de «s'opposer à la construction de tout immeuble de plus d'un étage» dans le vieux bourg. Revendiquant une cinquan-

taine d'adhérents, elle demande donc à la majorité municipale de «tenir ses promesses et de modifier le projet de PLU sur la commune d'Eysines, avant l'enquête publique».

## La Ville persiste et signe

De son côté, Évelyne Frénais, première adjointe chargée de l'aménagement urbain persiste dans ses déclarations : «Nous n'avons pas menti, comme nous nous y sommes engagés : 90 % du vieux bourg sera à R+1 dans le futur PLU, nous avons même obtenu une dérogation pour que les hauteurs de façades soient à 7,5 m de hauteur au lieu de 9 mètres. Ce qui fait une hauteur totale de 9,30 mètres et ne permet pas deux étages.»

L'adjointe de Christine Bost af-

firme d'ailleurs qu'aucune construction de deux étages ne sera possible dans ce secteur. Mais elle confirme le projet de R+3, en face de la future station de tramway (ligne D), avenue de Picot... notamment là où le projet de Bouygues est situé. Le R+3 sera également possible à l'angle de l'avenue de Picot et de la rue du Lieutenant-Villemeur. «Nous n'avons aucune modification à apporter au projet de PLU tel qu'il a été présenté en Conseil municipal !», assure-t-elle avec fermeté, espérant sans doute mettre fin à cette guerre des chiffres qui n'est certainement pas terminée.

(1) L'association EPBE tiendra son assemblée générale dimanche 17 janvier à 9 h 30 à la Grange du Château Lescombes.